

REGIE D'ELECTRICITE DE THONES
 8 VOIE EUGENE FOURNIER BIDOZ
 74230 THONES
 Téléphone : 04 50 32 17 17
 Télécopie : 04 50 02 19 30
 Site internet : www.ret.fr
 Contact : service-client@ret.fr



TARIFS en extinction pour les sites non éligibles définis à l'article L.337-7 du code de l'énergie

TARIFS BLEU NON RESIDENTIEL

en vigueur depuis le :

01/02/2024

Puissance souscrite	Réglage		Prix des mensualités (en € HT)			
	Mono	Tri	Option Base		Option Heures Creuses	
3	15 A	-	10,45	11,64	/	/
6	30 A	10 A	13,02	14,76	13,18	15,17
9	45 A	15 A	15,48	17,77	15,77	18,43
12 **	60 A	20 A	17,91	20,74	18,40	21,73
15	-	25 A	20,33	23,71	20,85	24,85
18	-	30 A	22,54	26,46	23,40	28,07
24	-	40 A	27,75	32,77	29,07	35,09
30	-	50 A	32,87	38,98	34,15	41,51
36	-	60 A	37,79	44,99	39,21	47,91
Option tarifaire	Puissance souscrite en kVA	Prix de l'énergie en (c€ HT* / kWh)				
		kWh Base		kWh Heures Pleines		
Base	3 à 9	HT	hors TVA			
	12 à 18	18,37	20,47			
	24 à 36	18,37	20,47			
Heures Creuses	6 à 9 12 à 18 24 à 36	kWh Heures Creuses		kWh Heures Pleines		
		HT*	hors TVA	HT*	hors TVA	
		15,48	17,58	19,11	21,21	
		15,48	17,58	19,11	21,21	
		15,48	17,58	19,11	21,21	
ECLAIRAGE PUBLIC						
	Mensualités (en € / kVA)			Energie (en c€ / kWh)		
	HT	hors TVA		HT	hors TVA	
Longues Utilisation	11,47	0,65	12,95	13,82	15,92	
Courtes Utilisation	11,47	0,65	12,95	13,82	15,92	

HT* : hors TICFE (ou CSPE), Taxe Communale TCCFE, Taxe Départementale TDCFE, CTA et TVA

hors TVA : inclus TICFE (2,1 c€/kWh), CTA (tableau ci-dessous), Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,88€/an)

** La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet.

Heures Creuses : (code A) 20h-4h (code E) 23h-7h

Puissance souscrite en kVA	Montants indicatifs de la		Tarif acheminement au		01/08/2023
	Taux CTA : 21,93%		Taux TVA : 5,5%		
	Option Base		Option HC		
	Ass. HT	CTA HT	Ass. HT	CTA HT	
3	5,44	1,19	/	/	
6	7,93	1,74	9,07	1,99	
9	10,42	2,29	12,13	2,66	
12	12,91	2,83	15,19	3,33	
15	15,40	3,38	18,25	4,00	
18	17,89	3,92	21,31	4,67	
24	22,87	5,02	27,43	6,02	
30	27,85	6,11	33,55	7,36	
36	32,83	7,20	39,67	8,70	
Eclairage Public	Part Fixe	Part Variable par kVA			
	0,65	1,48			

1 Taxes : Taxe Intérieure Consommation Finale d'Electricité (TICFE ou CSPE)) : 2,1 c€/kWh)
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) (grille indicative disponible); tarif du 01/08/2021
Taxe Communale & Taxe Départementale incluses dans TICFE
date de vigueur TVA à 20 % sur énergie TCFE et prestations
TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA.
Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,88€/an)

2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres

La fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source EDF)

3 Prestations techniques :

Raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 32 17 17
géré par la Régie de Thônes - distributeur (voir en fin de fiche les coûts usuels)

4 Révision des prix : (art 3 CG)

Changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE
Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

5 Durée du contrat : (art 2 CG)

Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;

6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)

En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)

6.1 Suite Résiliation pour passage à un tarif de marché :

Résiliation pour passage à un tarif du marché selon délai standard en vigueur défini dans le catalogue national des prestations du gestionnaire de réseaux

7 Modalités de facturation (art 4.1 CG) et de paiement art (4.2 CG)

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois

Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période) ; Pas de dépôt de garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 18 jours

Possibilité de régler par chèque ou en espèces ou Carte Bancaire (au bureau, par téléphone, internet)

Option gratuite : par prélèvement; échéance à 18 jours

Option gratuite sous réserve de prélèvement sur un compte bancaire : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation;

Option gratuite en cas de prélèvement : choix de la date de règlement (date de règlement personnalisée DRP) : (1er 2ième 3ième ou dernier jeudi du mois)

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite; le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Pénalités de retard : 15 jours après la date échéance : 40 € HT

Compteur évolué prix réduction / suspension : 3,07 € HT / 33,83 € HT

Compteur non évolué prix réduction / suspension : 48,08 € HT / 48,08 € HT

9 Service client et réclamations

Accueil dans nos bureaux à Thônes du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Accueil téléphonique au 04 50 32 17 17 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Vous pouvez nous joindre également par courriel à : service-client@ret.fr

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivants la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification :

- Avec un compteur évolué 1,38 € HT en standard ;

- Avec un compteur non évolué 25,31 € HT supplément : 60,32 € HT en version express sous 2 jours ; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais augmentation de puissance à distance compteur évolué : 3,35 € HT

Frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement de matériel : 50,67 € HT; avec supplément : 60,32 € HT en version express sous 5 jours

La baisse de la puissance souscrite est gratuite

Relève spéciale à la demande du client : 28,52 € HT

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 60,32 € HT

Ces coûts de prestations fixés nationalement par les pouvoirs publics et la CRE; les compléments ou délais de réalisation du distributeur RET sont accessibles sur le site www.ret.fr.

12 Critères d'éligibilité au TRV

A partir du 1er janvier 2021 les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ci-dessus